



LA LETTRE DE VECV

APPEL URGENT : AIDEZ-NOUS À SAUVER VECV !



Madame, Monsieur, chers amis de Votre École Chez Vous,

Cette rentrée scolaire est une nouvelle fois l'occasion de mesurer combien notre action est importante pour permettre à des jeunes, qui n'ont plus la capacité de suivre leurs cours dans un établissement collectif, de poursuivre leur scolarité en dépit de tous les obstacles auxquels ils sont confrontés du fait de leur maladie ou de leur handicap.

La demande est forte et nos directrices, avec leur assistante, s'emploient au quotidien à trouver les solutions les mieux adaptées à chacun. Nos enseignant(e)s ont repris le chemin de l'école dans toute sa singularité, ajustant leur pratique pédagogique à la situation spécifique de chaque élève.

Comme vous le savez, nous sommes attachés à proposer aux familles une **scolarité gratuite**.

L'essentiel du coût salarial des enseignants est pris en charge par le ministère de l'Éducation nationale, nos établissements scolaires étant (à l'exception de l'enseignement technique) sous contrat. Pour autant, l'association finance directement le salaire de quelques enseignants, ainsi que celui du personnel de direction des établissements et d'une personne en charge de la communication et des partenariats. Elle a également des frais de fonctionnement limités à leur strict minimum, la gestion étant assurée par une dizaine de bénévoles.

Or, en dépit de dépenses très maîtrisées, les moyens propres de VECV décroissent d'année en année (dons et subventions publiques ou privés), s'inscrivant malheureusement dans un environnement général dégradé pour les associations.

Nos financements atteignent en cette rentrée un niveau critique ne lui permettant plus de couvrir l'intégralité de ses dépenses. Il nous manque près de 150k€ pour couvrir l'année scolaire en cours.

La pérennité de l'association est aujourd'hui menacée si nous ne parvenons pas à redresser la situation financière avant fin décembre.

Aussi, en nous excusant par avance auprès de celles qui nous soutiennent déjà, parfois depuis de longues années, nous lançons aujourd'hui **un appel urgent en direction de chacun de vous qui êtes attaché à notre action, pour sauver VECV par un don exceptionnel.**

Nous vous invitons également à **relayer cet appel auprès de votre entourage ou de votre réseau.**

Soyez assurés que nous agissons auprès de l'ensemble de nos partenaires pour améliorer la situation financière de notre association et lui permettre de poursuivre son engagement au service de l'éducation des plus fragiles.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire en toute notre considération et en nos sentiments cordiaux.

Sylvie Marcé
Présidente

LA RENTRÉE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

Primaire

- **Paris** : L'équipe pédagogique du primaire se compose de 13 enseignantes, de Lydie Jacquin, directrice de l'établissement, et de son assistante Véronique Bourdin (que des femmes !). À ce jour, 49 élèves sont inscrits. La thématique de l'année, « la science dans toutes ses dimensions », sera le fil conducteur de certains travaux d'élèves et des sorties scolaires, dont la première s'est déroulée à la Grande Galerie de l'Évolution. À suivre : un atelier cuisine avec un grand chef et la visite du Musée des Arts et Métiers.

- **Rouen** : Chloé Roche entame sa deuxième année en tant que directrice du primaire de Rouen. Elles sont deux enseignantes, et ont la charge d'une petite dizaine d'élèves.



La joyeuse équipe du primaire Paris

Secondaire

28 professeurs, dont 8 professeurs principaux, se rendent depuis la rentrée au domicile de leurs élèves. Fidèles à leur mission, ils offrent à chaque élève un accompagnement scolaire exigeant et à forte dimension humaine. Ils sont encadrés par Marie-Suzanne de La Bâtie, chef d'établissement, et Adèle Karsenty, son assistante, avec le soutien, pour certaines situations, de notre psychologue scolaire et du médecin référent de VECV.

LE COLLÈGE DE ROUEN

Après cinq ans de fonctionnement sous statut privé hors contrat, notre collège de Rouen s'est vu refuser, fin 2023, la mise sous contrat par le rectorat de Normandie, au motif qu'une école doit avoir des murs et doit enseigner toutes les disciplines du socle commun (loi de 2021, dite « loi contre le séparatisme », voulant restreindre l'instruction à domicile).

Cette issue nous semble totalement injustifiée au vu de la qualité des services rendus par nos enseignants pour maintenir une scolarité gratuite et sur mesure à ces jeunes, en dépit de leur handicap. Et ce, alors même qu'aucune solution satisfaisante adaptée ne leur est proposée par l'Éducation nationale !

Grâce à une subvention généreuse de la Fondation Luciole et avec l'autorisation du rectorat de Normandie, nous avons pu poursuivre en 2024/2025 notre activité en attendant de trouver une solution avec le ministère de l'Éducation nationale. Mais les changements successifs de ministres ne nous ont pas permis de mener à bien les discussions. Le rectorat de Normandie nous a alors signifié au printemps 2025 que nous ne pouvions plus revendiquer désormais le statut d'établissement privé, nous contraignant dès lors à suspendre l'activité du collège pour l'année 2025/2026.

Quel gâchis !

TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage, annuelle, est payée par les entreprises. Elle vise à financer le développement de l'apprentissage et de l'enseignement technologique et professionnel. Si la part principale de cette taxe, versée à l'URSSAF, sert à financer l'apprentissage, le solde de 13 % peut être affecté par les entreprises à des établissements de formation de leur choix : lycées professionnels, organismes œuvrant à l'insertion professionnelle, établissements agréés...

VECV est éligible à recevoir la taxe d'apprentissage, proposant deux filières professionnelles (AGOrA et Métiers de la Relation Client). Ces dernières sont exclusivement financées par cette taxe.

Il ne reste plus que quelques jours pour nous attribuer la taxe d'apprentissage 2025 via la plateforme SOLTéA mais il est déjà temps de préparer 2026. Parlez-en à votre entreprise et autour de vous !

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS PARISIENS

VECV a fait l'objet en 2024/2025 d'une évaluation par le rectorat de Paris dans le cadre de l'évaluation quinquennale (détails dans La Lettre de VECV n°16).

Parmi les principaux atouts qui ont été relevés dans son rapport final, le rectorat souligne :

- Le dispositif unique de VECV au niveau académique
- L'engagement sans faille des deux cheffes d'établissement et des équipes enseignantes
- La prise en charge globale de l'élève et notre politique inclusive
- Le dynamisme pédagogique, l'inventivité et l'adaptation des stratégies
- Notre politique volontariste afin d'éviter l'isolement de nos élèves et notre réflexion constante afin de faciliter le retour des élèves à une scolarisation inclusive
- Notre ambition maintenue pour les élèves

« Cette évaluation confirme l'importance de l'action de VECV dans la politique d'inclusion de l'Éducation nationale », se félicite Marie-Suzanne de La Bâtie, qui dirige le secondaire.



BAC 2025

Nos six élèves de terminale, trois inscrits par VECV, trois par leur établissement d'origine, ont tous obtenu leur bac. Un grand bravo à **Gabrielle, Éloi, Mickaël, Alcide, Inès et Solal** ! Ils sont particulièrement méritants. Félicitons aussi et remercions leurs enseignants, dont l'accompagnement sur mesure, le dynamisme, l'écoute, ont rendu possible ce succès.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre Assemblée générale s'est tenue le 4 juin 2025, cette année encore dans les locaux de l'École alsacienne, que nous remercions pour son accueil. Les rapports moral et financier de l'exercice ont été présentés, ainsi que le bilan pédagogique de l'année scolaire.

Conseil d'administration

Béatrice Descamps-Latscha, présidente d'honneur, n'a pas souhaité renouveler son mandat, arrivé à échéance. Qu'il soit ici l'occasion de la remercier très chaleureusement pour son engagement au service de l'association, qu'elle a présidé avec passion de 2007 à 2017. Une nouvelle administratrice, Diane de Clairval, a été élue par l'assemblée générale et rejoint l'équipe.

Budget

Les années se suivent et se ressemblent : de nouveau l'année 2024 se solde par un déficit. Toutefois, contrairement à l'année passée, la trésorerie ne s'est pas dégradée grâce aux contributions des fondations et entreprises qui ont atteint un sommet. 2025 sera une année où nous devons trouver de nouvelles sources de financement et renouveler notre réseau de partenaires dans un contexte économique défavorable ; elle sera probablement décisive quant à la pérennité de l'association.

Nous espérons que la mobilisation de notre réseau enraye la chute des dons des particuliers et nous permette de démarrer une relation avec des partenaires de qualité.



FONDATION LUCIOLE

La Fondation Luciole a été le principal financeur de notre collège de Rouen, depuis sa création jusqu'à sa fermeture. Avec une fidélité et une générosité incomparables, elle poursuit aujourd'hui son accompagnement sur le primaire normand. Un immense merci pour cette nouvelle subvention !



GROUPE DASSAULT

Le Groupe Dassault, qui compte entre autres parmi ses filiales Dassault aviation, Dassault Systèmes, le groupe Figaro, mène une politique de mécénat active dans le domaine, entre autres, de l'éducation. Il vient de nous attribuer une subvention : nous remercions très vivement les membres du groupe pour ce précieux soutien.